

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Sophie CHATELAIN, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Nicole JOSSE-MINDA, Marie-Noëlle FAVRE

Absents excusés : Florent FAVRE (pouvoir à Laurent NAZAIRE), Michaël STEHLIN (pouvoir à Jean-Marc GIROD), Adrien CHEVALLET (pouvoir à Sophie CHATELAIN)

Secrétaire de séance : Nathalie DELALE-FUKAO

Madame le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en mémoire de Dominique Morel-Chevillet, Maire-Adjoint, décédé le 24 septembre 2020.

Les comptes rendus du 31 juillet et 22 septembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

I – ELECTION D'UN NOUVEAU TROISIEME ADJOINT

Vu la délibération n° DEL2020/03/01bis du 25/05/2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire, considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite au décès de Monsieur Dominique MOREL-CHEVILLET, considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ou décédé, considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de troisième adjoint, considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à majorité absolue, sur proposition de Madame le Maire, le poste d'adjoint sera pourvu sans une élection complémentaire préalable puisque plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, procède à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme JOSSE-MINDA Nicole

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : JOSSE-MINDA Nicole 12 voix

Madame JOSSE-MINDA Nicole est désignée en qualité de troisième adjoint au maire.

II – ELECTION D’UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30/06/2020 par laquelle il fixait le nombre et procédait à l’élection des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO). Elle rappelle la composition de cette commission, à savoir :

<u>TITULAIRES</u> :	<u>SUPPLÉANTS</u> :
- MOREL-CHEVILLET Dominique	- STEHLIN Michaël
- MEYNET Frédéric	- NAZAIRE Laurent
- LUTEL Jacques	- FAVRE Florent

Suite au décès de Monsieur Dominique MOREL-CHEVILLET, il est nécessaire de procéder à l’élection d’un nouveau membre de la CAO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de maintenir à 6 le nombre des membres de la Commission d’Appel d’Offres. Après élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sont proclamés membres de la Commission d’Appel d’Offres :

<u>TITULAIRE</u> :	<u>SUPPLÉANT</u> :
- NAZAIRE Laurent	- BOUVIER Jean-Marc

III – DEMANDE DE SUBVENTIONS A L’AGENCE DE L’EAU ET AU DÉPARTEMENT POUR PROGRAMME 2021 D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de satisfaire aux priorités fixées dans les schémas directeurs d’assainissement et d’eau potable et de diminuer le volume des fuites sur le réseau AEP vétuste. Dans le prolongement des travaux prévus en 2020, il est donc prévu de poursuivre les travaux d’investissement et de renouvellement du réseau d’eau potable des secteurs de La Côte et Sous La Côte et de terminer le réseau de collecte des eaux usées du secteur de la Côte.

Le projet dans sa globalité a été estimé par le Cabinet Montmasson, comme suit :

- Travaux EU et AEP La Côte :	161 585 €
- Travaux AEP Sous La Côte :	75 736 €
- Frais d’étude et de maîtrise d’œuvre :	15 750 €
- Frais divers et aléas :	16 929 €

Soit un montant global de 270 000 € HT (324 000 € TTC).

Madame le Maire rappelle que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d’aides du Département de la Haute-Savoie et de l’Agence de l’Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le programme prévisionnel de travaux pour un montant de 270 000 € HT, approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Aide du Département	30%	81 000 €
Aide de l'Agence de l'Eau	50%	135 000 €
Autofinancement	20%	54 000 €
TOTAL	100%	270000 €

sollicite l'aide financière du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au taux le plus avantageux possible, s'engage à respecter la Charte Qualité pour la pose des réseaux d'assainissement et d'eau potable, et dit que les crédits nécessaires seront prévus en section d'investissement du budget eau et assainissement de l'exercice 2021.

IV – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 16 DES STATUTS DE LA CCHC

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) :

- Article 2.2 Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire **y compris la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public interne à ces ZAE,**
- **Compétence n° 22 : Participation financière à la permanence des soins assurés au sein de l'hôpital Georges Pianta.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n° 16 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais telle qu'annexée à la présente délibération, charge Madame le Maire de notifier cette décision au Président de la CCHC, et charge Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

V – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR BRANCHEMENT BIDAL AUX CHARGES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande transmise par le bureau d'études LD Concept pour autoriser ENEDIS à implanter un câble souterrain sur la parcelle communale cadastrée section E n° 541 aux Charges afin de procéder à l'alimentation électrique de la propriété de Madame BIDAL Francine.

Cette autorisation pourra être actée par des conventions enregistrées chez un notaire, à la charge financière d'ENEDIS.

Elle donne ensuite lecture du projet de convention de servitudes transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de servitudes à intervenir entre la Commune de VAILLY et ENEDIS pour l'alimentation électrique de la propriété de Madame BIDAL Francine aux Charges et autorise Madame le Maire à signer ladite convention de servitudes.

VI – CONVENTIONS AVEC LE SYANE POUR LE PASSAGE DU RÉSEAU OPTIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30/06/2020 par laquelle il autorisait le passage du réseau Fibre Optique Très Haut Débit sur les propriétés communales concernées par le tracé projeté et acceptait les termes des conventions de droit d'usage à intervenir entre la Commune de Vailly et le Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74).

Elle fait part au Conseil Municipal des nouveaux projets de conventions de droit d'usage transmises par le SYANE 74 pour d'autres parcelles communales concernées par le tracé.

L'accord de la Commune est donc à nouveau sollicité pour le passage du réseau optique sur les propriétés communales tel que décrit sur les plans joints aux conventions proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le passage du réseau Fibre Optique Très Haut Débit sur les propriétés communales concernées par le tracé projeté, accepte les termes des conventions de droit d'usage à intervenir entre la Commune de Vailly et le SYANE, autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet « sécurisation et aménagement des traversées Chef-Lieu, Sous-La-Côte et Lavouet » sera présenté avant fin décembre à la Commission Voirie du Département de la Haute-Savoie.

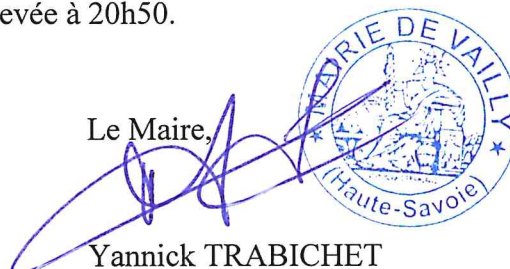
Un nouveau chapiteau 6x12m a été commandé, en remplacement de celui prêté à Hermone Animations et détruit par un violent orage à Très-Le-Mont. Deux bâches des chapiteaux existants ont également été remplacées.

Madame le Maire remercie Nicole Josse-Minda et l'équipe d'élus et de bénévoles pour la constitution du Comité Consultatif Action Sociale et Solidarités. Nicole Josse-Minda présente les actions déjà engagées et les projets à venir.

Il n'est pas fixé de date pour le prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

Le Maire,



Yannick TRABICHET